



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

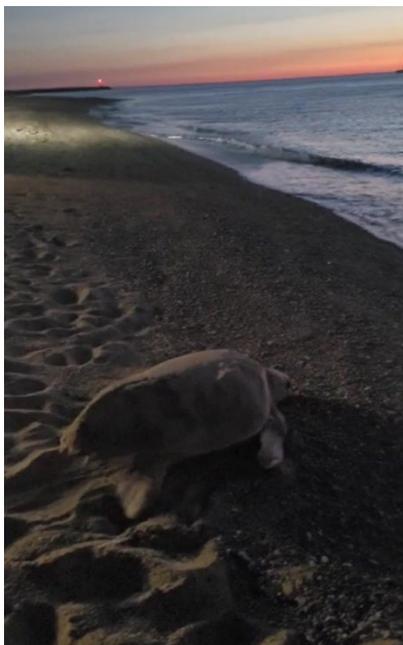


OBSERVATOIRE DES
TORTUES MARINES
MNHN - RTMAE - RTMMF - RTSPM

MUSÉUM
NAT HIST
NATURELLE



Deuxième ponte d'une tortue Caouanne pour la saison 2024 en Méditerranée Française continentale, sur une plage de Saint Cyprien



©Benjamin BORDES - Mairie de St-Cyprien



©Thierry Auga-Bascou

Ce jeudi 25 juillet une tortue Caouanne est venue pondre aux premières heures du matin sur une plage de Saint Cyprien, dans les Pyrénées Orientales. Les acteurs concernés se sont immédiatement mobilisés (réseau RTMMF, Commune de Saint Cyprien, Parc Naturel marin du golfe du Lion, et Association Marineland) pour mettre en place le suivi et la protection du site.

Après une première ponte samedi sur une plage de Hyères, dans le Var, et alors qu'il allait entamer sa mission de nettoyage de l'une des plages de Saint Cyprien au petit matin, un agent de la commune en charge du nettoyage de la plage par engin motorisé a eu la surprise d'observer dans ses phares une tortue sur le sable !

Sensibilisé en amont, il a alors immédiatement donné l'alerte, et les agents du Parc marin du Golfe du Lion, assistés de la Police Municipale ont mis en place les barrières de protection du site de ponte potentielle, indispensables sur cette plage très fréquentée.

C'est la toute première fois qu'une tortue est observée en train de monter sur la plage pour pondre au cœur du parc marin.

L'Association Marineland, les agents du Parc, le Service Départemental de l'OFB et l'association Emergence, en charge de la coordination du Réseau Tortues Marines de Méditerranée Française (RTMMF) pour la saison 2024, se rendront sur place dans les tous prochains jours pour confirmer la présence d'œufs dans le nid, mettre en place des instruments de suivi de température pour collecter des données scientifiques, et coordonner le déploiement du protocole d'action défini par le Guide d'intervention rédigé dans le cadre de l'Observatoire Tortues Marines de France métropolitaine.

Cette deuxième observation d'une tortue marine sur une plage fait suite à un premier nid détecté samedi dernier sur une plage de Hyères, mais surtout à un été 2023 exceptionnel en la matière, qui avait donné lieu à pas moins de 14 pontes sur le littoral méditerranéen français.

Les acteurs de la conservation des tortues marines poursuivent leur veille active pour détecter toute éventuelle activité de ponte.

Pour rappel, la réglementation française interdit toute perturbation intentionnelle (nuisance lumineuse, harcèlement...) de ces espèces protégées. Aussi, il est très important de respecter certaines règles en cas d'observation de pontes de tortues :

- Respecter une distance de 10 mètres pour ne pas la déranger
- Eteindre toutes les sources de lumières artificielles
- Ne pas photographier avec un flash
- Ne pas toucher les tortues ni les œufs.

Chaque observation compte ! Vous avez observé une trace de tortue marine sur le sable, vous avez observé une tortue marine en mer, participez au réseau de surveillance sur les plages de Méditerranée continentale en relayant vos informations au 06 16 86 26 86.

A propos de l'Association Marineland

L'Association Marineland (Loi 1901) a pour objet de développer, promouvoir et favoriser la conservation des espaces naturels, des espèces animales et la sensibilisation du grand public à l'environnement marin.

A propos de l'Office français de la biodiversité (OFB)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

A propos du Réseau Tortue Marine de Méditerranée Française (RTMMF)

Le RTMMF coorganise avec le Muséum national d'histoire naturelle responsable de l'Observatoire des tortues marines la formation des observateurs autorisés à intervenir sur les tortues marines fréquentant les eaux méditerranéennes françaises.

Avec ses partenaires scientifiques, institutionnels, associatifs ou organismes internationaux comme MedTurtle et l'IUCN, le RTMMF participe à l'amélioration de la connaissance et de la conservation des tortues marines. Les missions du RTMMF sont prolongées par les interventions des centres de soins du CestMed au Grau du Roi, du CRFS d'Antibes et de CARI en Corse, chargés de recueillir les tortues vivantes nécessitant des soins avant de les relâcher en mer lorsque leur état ne présente plus de risque pour leur survie.

A propos de l'Observatoire des Tortues Marines (OTM)

L'Observatoire des Tortues Marines (OTM) est un programme scientifique qui collecte toute observation sur les tortues marines fréquentant le littoral de France métropolitaine et de Saint Pierre et Miquelon, pour mieux les connaître et les protéger. L'OTM est structuré pour fournir les informations utiles aux politiques environnementales (Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin & Directive Habitats-Faune-Flore, conventions de conservation de la biodiversité et des mers régionales). Il est ainsi possible de surveiller l'évolution de l'état de conservation des tortues marines sur le territoire, et d'adapter les mesures à prendre pour les préserver. L'OTM est porté par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN/unité mixte de service PatriNat). Il est chargé par arrêté ministériel d'attribuer des dérogations aux observateurs du programme. En effet, les tortues marines sont toutes protégées, et toute intervention sur un spécimen, qu'il soit mort ou vivant, nécessite de détenir un permis (matérialisé par une carte verte, voir un exemplaire ici), dans le cadre de programmes justifiant d'un intérêt

scientifique ou pour la conservation. Chaque observateur (appelé correspondant) doit signer une charte qui l'engage à respecter les termes du programme dans le cadre duquel il intervient.

Contact presse : Sidonie Catteau

s.catteau@marineland

06 16 86 26 86